

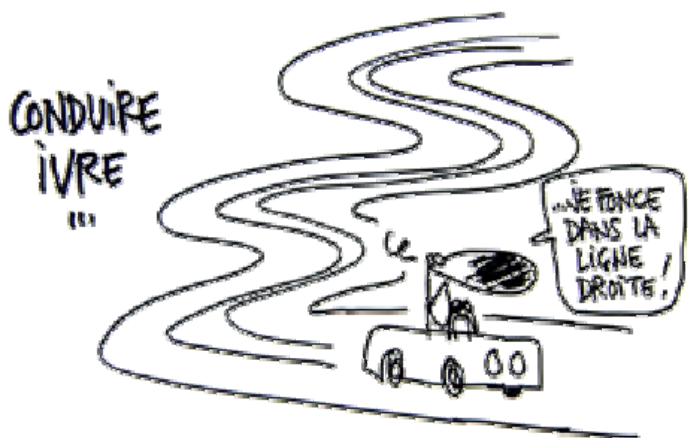
Alcool ?

Drogues ?

Amende !

Retrait du permis (min. 3 mois)

Sanction pénale !



**Reste lucide...  
ou passe tes clés!**

## Vous êtes aussi concerné !

- Il est interdit de conduire des véhicules lorsque votre taux d'alcool atteint ou dépasse 0.5‰ ou après avoir consommé des drogues. Les produits stupéfiants sont d'ailleurs prohibés.
- Pensez-y : Même en petites quantités, l'alcool diminue vos réflexes !
- Organisez votre rentrée **avant** votre sortie, désignez, à l'avance, votre chauffeur sobre !
- Faites appel à un taxi si aucun transport public n'existe.
- Restez attentif lorsque vous circulez, il se peut que vous vous trouviez en présence d'automobilistes inaptes à la conduite.



**Pour que la fête soit belle  
du début jusqu'à la fin!**